

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 DÉCEMBRE 2021

Présents :

Thomas Cialone, **Président**

Grégory Philippin, **Bourgmestre**

Walther Herben, Nathalie Dubois, Philippe Saive, Anne-Marie Libon, Christopher Gauthy,

Échevins

Yves Parthoens, **Président du CPAS**

Francy Dupont, Christophe Kersteens, Francine Samray-Collard, Jean-François Bourlet, Pierre Gielen, Robert Grosch, Raphaël Quaranta, Thierry Coenen, Ahmed Rassili, Julien Peeters, René Courtois, Christiane Bernardin-Bosard, Patrice Lempereur, Benjamin Beneux, Rachid Nafrak, Zoé Istaz Slangen, Catherine Hauregard, Sandra Pickman, Sarah Davin, Christine Gaioni, Serge Fontaine, **Conseillers**

Fernand Gingoux, Anne Marie Perin, Jean Michel Raick, Magali Rizzi, Anne-Michele Hannon

Jean-François Bourlet, Georges Secretin, Rose Rooseleir, Véronique Troosters et Alexandre Delaitte

Conseillers du CPAS

Michel Warin, **Directeur Général f.f. de la Ville**

Isabelle Charlier, **Directrice Générale du CPAS**

SEANCE PUBLIQUE

1. Direction générale / Rapport annuel 2021 portant sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS / Conseil communal conjoint.

Le Conseil communal,

ENTEND

M. Parthoens qui présente le rapport et chacune des actions qui y sont détaillées.

Mme Samray-Collard qui souhaite féliciter le CPAS pour la continuité du travail, pour les efforts fournis et pour les adaptations de celui-ci. Elle se dit heureuse de cette bonne gestion et de l'implication dans toutes les couches de la population.

M. Bourlet précise que la mise en place des taxi sociaux est le fait de son prédécesseur, à savoir J-L. Daerden.

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment son article L1122-11 et l'article 26 bis§5, alinéas 2 et 3 de la Loi organique des CPAS;

Vu l'arrêté du gouvernement wallon du 28 mars 2019 fixant le canevas et le processus à suivre pour l'élaboration du rapport annuel sur les synergies entre administrations;

Vu le projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale élaboré par Le directeur général de la commune et le directeur général du centre public d'action sociale

Vu l'avis positif des comités de direction de la commune et du centre réunis conjointement le 9 décembre 2021 et du Comité de Concertation du 22 décembre 2021 ;

Considérant que le projet de rapport a été débattu au cours de la réunion ad hoc instituée en application de l'article L1122 - 34 du code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 57 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal ainsi qu'en séance publique du conseil conjoint commune /Cpas;

Considérant que ce rapport doit être ensuite adopté par chacun des conseils;

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel portant sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS ainsi que sur les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois du CPAS et de la Commune.

ACTE qu'il sera soumis pour approbation au conseil communal et au Conseil de l'action sociale d'Ans.

Par le conseil:

**Le Directeur Général f.f.,
Michel Warin**

**Le Bourgmestre,
Grégory Philippin**